

***Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire :
Des engagements aux actions***

**Feuille de route technique
(Version non éditée)**

Préambule

Co-présidents du Colloque International: Monsieur Ibrahim Coulibaly, Geneviève Parent, François Pythoud

Le Colloque international 'Agriculture, biodiversité et sécurité alimentaire : des engagements aux actions' coorganisé par l'Université Laval (UL), le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) du Québec, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD) s'est tenu à Québec, Canada, du 30 avril au 2 mai 2024.

La récente adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹ (Cadre mondial) présente une opportunité immédiate pour accélérer la mise en œuvre de solutions pour adapter ou transformer les systèmes agroalimentaires en les rendant plus durables et résilients tout en contribuant aux efforts d'adaptation aux changements climatiques, et ce en tenant compte des instruments développés sous les auspices de la FAO.

La mise en œuvre du Cadre mondial nécessitera l'implication des parties prenantes de secteurs agricoles (agriculture, aquaculture, pêche, forêts). Afin de faciliter l'engagement des secteurs agricoles dans l'atteinte des cibles pertinentes pour ses secteurs, les co-présidents du colloque ont facilité l'élaboration d'une feuille de route technique pour favoriser la mise en œuvre du Cadre mondial et plus spécifiquement la prise en compte des efforts déjà engagés mais aussi des opportunités pour accroître les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité. Cette feuille de route technique a été élaborée pour faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial et plus spécifiquement la prise en compte de la biodiversité en milieu agricole, sa conservation et son utilisation durable. Elle intègre

¹ <https://www.cbd.int/gbf>; <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

les contributions obtenues lors d'une consultation publique élargie à de nombreuses parties prenantes avant le colloque² et par les participants au colloque.

Elle a pour but de présenter de façon claire et concise les pistes d'action proposées quant aux opportunités, contraintes et défis à relever en priorité.

Interactions agriculture – biodiversité

L'agriculture dépend de la biodiversité (dans ses trois dimensions de diversité des écosystèmes, des espèces, et à l'intérieur des espèces). Cependant, par son utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques, l'agriculture est aussi le secteur qui a le plus grand impact sur la biodiversité. Ces multiples interactions ne sont pas toujours bien appréhendées. Si l'adoption de certaines pratiques et techniques agricoles a des effets négatifs sur la biodiversité, les systèmes agroalimentaires gérés de manière durable constituent également une source importante de solutions aux défis liés aux objectifs de développement durable – sécurité alimentaire, nutrition, biodiversité, climat, , moyens d'existences et eau..

Les acteurs des secteurs agricoles jouent un rôle clé dans la promotion, la conservation et la gestion durable de la biodiversité. Ce rôle est souvent mal compris voire négligé dans les processus nationaux ou internationaux, incluant ceux relatifs à la biodiversité. Il est nécessaire d'améliorer la communication et la diffusion de l'information sur ce rôle des acteurs des secteurs agricoles. Il est par ailleurs aussi important de communiquer sur les contraintes et compromis auxquels font face les cultivateurs, les éleveurs, les forestiers, les pisciculteurs et les pêcheurs dans leurs efforts pour produire durablement et satisfaire aux besoins de la société, tout en continuant à vivre de leur production. Les secteurs comme l'environnement, l'aménagement du territoire, l'économie, la santé et l'éducation doivent aussi être mis à contribution non seulement pour reconnaître l'apport des secteurs agricoles à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable³ et du Cadre mondial mais aussi dans la formulation de politiques adéquates et la prise de décisions judicieuses qui favorisent des secteurs agricoles durables et résilients.

Conditions et considérations transversales

La feuille de route technique fournit un cadre de mise en œuvre par le secteur agricole et reconnaît l'importance et le rôle des différents acteurs des secteurs agricoles dans l'atteinte des cibles du cadre Mondial. Les actions prioritaires qu'elle propose sont guidées

² Les études de cas rassemblées lors de la consultation élargie sont disponibles sur le site du forum FSN <https://www.fao.org/fsnforum/call-submissions/solutions-integration-biodiversity-agriculture>; https://assets.fsnforum.fao.org/public/resources/2024-04/PROCEEDINGS%20REPORT_CALL%20BIODIVERSITY_EN.pdf

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

par des conditions et considérations transversales telles qu'identifiées par les parties prenantes.

Les secteurs agricoles comprennent une variété de parties prenantes ayant un rôle à jouer dans l'atteinte des cibles du Cadre mondial, tels que les agriculteurs et les groupements d'agriculteurs, dont les coopératives et associations, le secteur privé, les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les acteurs de la recherche, et bien d'autres. Compte tenu du rôle central des agriculteurs quant à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la sécurité alimentaire, leurs préoccupations et intérêts doivent être au centre des politiques et instruments du secteur agricole afin de préserver la biodiversité tout en leur assurant des moyens de subsistance adéquats. La grande majorité des agriculteurs opère de petites exploitations, souvent familiales et de subsistance dans une variété de contextes et spécificités environnementaux, socio-économiques et culturels, et ont des besoins propres qui doivent être considérés. Les savoirs locaux, traditionnels et autochtones informent les actions à mettre en œuvre. La mise en œuvre des pratiques agricoles intégrant la biodiversité est favorisée par la coopération, la collaboration et une bonne gouvernance.

Les enjeux auxquels font face les secteurs agricoles requièrent une approche écosystémique et holistique incluant les maillons aussi bien des systèmes agricoles de production que ceux des systèmes alimentaires jusqu'aux consommateurs. Certains enjeux tels que le changement climatique ou les espèces envahissantes nécessitent des approches holistiques au-delà des exploitations agricoles et au-delà des frontières. Les actions de mise en œuvre doivent prendre en compte les échelles spatiales et temporelles, au niveau de l'exploitation, mais également des communautés agricoles et des paysages jusqu'au niveau national. Ces actions doivent aussi inclure l'aspect temporel et prendre en compte le besoin de pérennité et de continuité des pratiques, méthodologies, programmes de recherche, politiques et financements.

La mise en œuvre du Cadre mondial par les secteurs agricoles contribue également à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable et des engagements sous la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La feuille de route technique tient compte des instruments adoptés par les États dans les différents forums intergouvernementaux pertinents dans l'atteinte des cibles du Cadre mondial.

Les 23 cibles du Cadre mondial⁴ sont interdépendantes et sont toutes liées, de près ou de loin, aux secteurs agricoles. Les cibles 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 14, 16 et 18 sont particulièrement explicites en ce qui concerne les secteurs agricoles. Néanmoins, leur mise en œuvre intègre les enjeux transversaux qui sont traités dans les autres cibles, notamment les cibles 20, 21, 22, 23.

Composantes de la feuille de route technique

⁴ <https://www.cbd.int/gbf/targets>

A. Efforts engagés pour la conservation, l'utilisation durable et l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole

1. Mise à jour des connaissances sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
2. Adoption de pratiques agricoles durables respectueuses de la biodiversité

B. Contraintes, opportunités et défis à relever

3. Contraintes, opportunités et défis à relever

C. Politiques et instruments nationaux favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

4. Mise en œuvre d'instruments globaux et d'outils politiques - pour une gestion durable de la biodiversité – de l'international au national
5. Politiques, instruments et programmes au sein des pays: Outils et solutions de mise en œuvre et d'intégration – actions coordonnées

A. Efforts engagés pour la conservation, l'utilisation durable et l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole

1. Mises à jour des connaissances sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture⁵

L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture fait l'objet de mises à jour régulières de la part des pays. Par exemple, c'est à partir de rapports nationaux que sont produits les rapports mondiaux sur l'état des ressources zoogénétiques et phytogénétiques, des ressources génétiques aquatiques et forestières de même que de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture⁶ produits par la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. D'autres forums comme l'IPBES produisent des rapports sur l'état de la biodiversité et des services écosystémiques importants pour l'agriculture.

La participation de toutes les parties prenantes concernées est requise pour accroître la connaissance des ressources et des efforts engagés pour la conservation, l'utilisation durable et l'intégration de la biodiversité dans le secteur agricole. Certaines structures de gouvernance sont mises en place pour favoriser cette participation sous forme de comités multidisciplinaires à l'échelle nationale, régionale et même locale. La recherche, le genre et les savoirs autochtones et traditionnels doivent être pris en compte dans le développement des connaissances.

Actions prioritaires :

- Produire des rapports nationaux avec une meilleure inclusion des parties prenantes dont les agriculteurs et assurer leur participation accrue dans la validation de ces rapports.
- Promouvoir l'ajout de variables liées à la biodiversité dans les enquêtes et recensements agricoles nationaux.
- Développer des indicateurs qui sont utiles et significatifs pour les agriculteurs, simples et peu coûteux, permettant de faire comprendre, connaître et reconnaître les actions des agriculteurs et leurs résultats.
- Faciliter des systèmes de collecte de données participatifs sur la biodiversité dans les systèmes agricoles avec les parties prenantes, particulièrement les agriculteurs et les scientifiques, tout en préservant l'anonymat des participants et la protection de la propriété des données des communautés agricoles et le contrôle de leur utilisation.
- Générer les connaissances en incluant les connaissances traditionnelles, autochtones et locales et développer des pratiques et technologies innovantes adaptées aux nouveaux modes de production (ex. informatique, satellite, bio-intrants)

⁵ Cette section concerne principalement les cibles CM 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13 et 14

⁶ <https://www.fao.org/cgrfa/assessment/fr>

- Faire de l'évaluation et du suivi tout au long du cycle des connaissances, de la génération des connaissances au développement de méthodologies et pratiques, au rapportage venant nourrir ces connaissances que ce soit sur le thème de la biodiversité, des ressources génétiques, des services écosystémiques (ex. évaluation état des sols, population de pollinisateurs etc.) ou sur le thème des menaces, les ravageurs, maladies, espèces invasives, etc.
- A partir des données collectées, développer l'information et une communication basée sur des données probantes pour favoriser la prise de décision informée.
- Plus largement, développer des systèmes collaboratifs de formation, d'accès et d'échange de technologies et d'information pour les agriculteurs et des systèmes de connaissances cycliques avec génération des connaissances, développement de méthodologies et pratiques, mise en œuvre, suivi et rétrocontrôle venant nourrir les connaissances.

2. Adoption de pratiques agricoles durables respectueuses de la biodiversité⁷

La cible 10 du Cadre mondial énumère des « pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques ». La cible 7 du Cadre mondial vise la réduction des risques liés à la pollution notamment en réduisant de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, les risques globaux liés aux pesticides notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, et en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

Face à un défi de production les agriculteurs peuvent adopter et adapter des méthodes durables, respectueuses de la biodiversité⁸, souvent en partant de techniques traditionnelles. La biodiversité offre des opportunités pour la promotion de systèmes agro-alimentaires durables. Une production durable se caractérise par une approche plus systémique et écosystémique de la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la contribution des services écosystémiques, et se fonde sur des principes scientifiques d'ordre environnemental, institutionnel et social.

Ces pratiques contribuent généralement à la résilience face aux changements climatiques et à promouvoir la santé, diversité et fertilité des sols. Sur le terrain, il n'y a souvent pas de distinction entre les actions pour l'adaptation climatique et celles pour la biodiversité.

⁷ Cette section concerne principalement les cibles CM 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10 et 11

⁸ Bien que les « pratiques respectueuses de la biodiversité » mentionnées dans le texte de la cible 10 ne sont pas définies officiellement, le chapitre 5 de L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais) décrit plus de vingt de ces pratiques et approches ([FAO, 2019](#)).

L'adoption et l'adaptation des pratiques durables par les agriculteurs nécessite des ressources financières, humaines et organisationnelles pour mettre en place des capacités techniques et opérationnelles. Acteur essentiel de l'application de ces pratiques, les agriculteurs engagés doivent être soutenus dans leur approche. Les autres acteurs de la société tels que les investisseurs, entreprises et banques jouent également un rôle important pour contribuer à la rentabilisation financière de ces pratiques. L'utilisation d'outils modernes et efficaces de mesure et de suivi de l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité permet de donner un prix et de la valeur aux bonnes pratiques agricoles, à la préservation de la nature, de l'eau, à la protection des sols et autres services écosystémiques

La recherche doit aussi être mise à contribution et renforcée pour favoriser les pratiques durables. Cette dernière doit se faire en collaboration avec les agriculteurs à différentes échelles dont au niveau des systèmes de production en tenant compte également du genre et des savoirs autochtones et traditionnels.

Actions prioritaires :

- Reconnaître que l'agriculteur est au cœur de ces pratiques.
- Faciliter l'adoption et l'adaptation par les agriculteurs des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité en construisant sur des expériences passées probantes (ex FFS) et en les adaptant aux besoins actuels et aux innovations technologiques.
- Intégrer conservation, utilisation et gestion durable de la biodiversité dans les programmes de vulgarisation, services conseils et d'appui technique.
- Former et renforcer les services de vulgarisation et les agriculteurs aux nouvelles connaissances et technologies avec un accent porté sur le transfert de connaissances entre les différents acteurs, chercheurs, techniciens, agriculteurs et le partage d'expériences entre agriculteurs.
- Accroître le budget pour le développement, dans une optique de continuité, de la recherche et des capacités, le transfert de connaissances, de technologie et de l'innovation dans les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et qui favorisent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité et la rentabilité, dans des contextes environnementaux changeants et parfois imprévisibles.
- Recueillir les données et développer un plaidoyer, incluant par l'analyse des coûts-bénéfices, pour démontrer les avantages et bénéfices que les parties prenantes, en particulier les agriculteurs, peuvent tirer de l'adoption de ces pratiques.

- Évaluer et faire le suivi de l'adoption de ces pratiques, et de leur impact au niveau de l'exploitation en termes de biodiversité et de durabilité (y compris par la mise à disposition d'indicateurs), et par le fait même contribuer au suivi de la cible 10 du CM.
- Porter une attention particulière à la santé, fertilité et à la biodiversité des sols dans la recherche et la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.
- Favoriser l'expérimentation des pratiques et solutions à l'échelle locale et au niveau du territoire pour tester leur efficacité et viabilité avant de les mettre à l'échelle.
- Favoriser le partage de données et d'information auprès des agriculteurs par le biais de réseaux de coordination, de coopération et de collaboration, plateformes et autres systèmes collaboratifs et encourager le dialogue entre les différents acteurs impliqués. Ce faisant, favoriser également la génération collaborative de solutions adaptées à chaque contexte.
- Améliorer l'accès aux marchés, incluant les marchés de proximité, la commercialisation et faciliter l'accès aux biens et infrastructures, aux intrants et aux technologies qui favorisent la reconversion et/ou la transition vers des systèmes de production durables, notamment agroécologiques et accompagner cette transition.
- Renforcer l'utilisation des systèmes de garantie participatifs pour la production agroécologique.
- Renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de production agroécologique et la gestion de la biodiversité dans les agroécosystèmes.
- Pérenniser l'adoption et la transformation réalisée par la viabilité économique et des pratiques et favoriser la mise à l'échelle par la planification, la coordination et le partenariat.

B. Contraintes, opportunités et défis à relever

3. Contraintes, opportunités et défis à relever⁹

Pour intégrer davantage la biodiversité dans les secteurs agricoles en tenant compte également des enjeux du climat, des spécificités biotiques et abiotiques du milieu et de la dégradation des terres, il faut également s'attaquer aux menaces et facteurs de pertes de biodiversité. Les contraintes et opportunités sont multiples, d'ordre économique, financier, foncier, organisationnel ou de mode de pensée, climatique ou encore institutionnel et politique (ce dernier point est traité dans la composante C). Les actions prioritaires visent à surmonter ces contraintes.

⁹ Cette section concerne l'ensemble des cibles discutées pendant le colloque et en particulier les cibles CM 16 et 18 de même que 14

Actions prioritaires :

- Valoriser le rôle des agriculteurs et reconnaître leur expertise et leur rôle dans la cohésion sociale et le développement des communautés.
- Favoriser la participation des agriculteurs au développement d'approches et technologies innovantes permettant l'intégration de la biodiversité et la santé des écosystèmes tout en assurant la production alimentaire, en tenant compte des aspects nutritionnels, et en leur permettant de vivre de leur production.
- Permettre un examen des mesures qui affectent l'adoption de pratiques agricoles durables, intégrant la biodiversité et la résilience au changement climatique.
- Identifier et renforcer les incitations positives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte des contextes et priorités locales, et favorisant la transformation des systèmes de production et des réseaux de distribution associés.
- Assurer un juste revenu pour les agriculteurs en tenant compte de leurs bonnes pratiques et de la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques
- Analyser les systèmes de soutien à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, y compris subsides et labels, sur le plan de leur impact sur la biodiversité et l'adoption de pratiques respectueuses de la biodiversité.
- Développer des circuits-courts et l'agriculture de proximité permettant aux agriculteurs d'obtenir des prix justes pour leur produits.
- Explorer des mécanismes de micro-crédits et de financement innovants dont les financements participatifs, la création de fonds spécifiques ou le cofinancement par les philanthropes et secteur privé.
- Développer des stratégies et mécanismes (incluant des mécanismes d'assurance agricole) pour le partage des risques pour les producteurs associés à l'adoption de nouvelles pratiques et approches
- Développer une économie écologique basée sur une approche systémique et incluant une évaluation économique, culturelle et sociale des services écosystémiques.
- Accroître l'information et la reconnaissance concernant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité auprès des consommateurs, pour faciliter un choix éclairé, avec entre autres le développement de systèmes d'identification des produits (labels, identification territoriale...), mettre en place des campagnes de communication et mettre en lumière le rôle de leviers des consommateurs sur les chaînes de production.

C. Politiques et instruments favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

4. Mise en œuvre d'instruments globaux et d'outils politiques - pour une gestion durable de la biodiversité – de l'international au national¹⁰

Plusieurs instruments pertinents aux enjeux globaux, négociés sous les auspices de la FAO, lorsqu'ils sont mis en œuvre, contribuent à l'atteinte des cibles du Cadre mondial. Certains concernent les menaces à la biodiversité comme la Convention internationale sur la protection des végétaux ou encore la Conventions de Rotterdam sur les produits chimiques et pesticides dangereux. À titre d'exemple, en ce qui concerne la biodiversité, la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) adopte des stratégies, plans d'action ou encore des directives volontaires afin de faciliter le travail des pays dans la prise en compte d'enjeux importants (e.g. changement climatique, nutrition) en lien avec les objectifs de développement national. Ces instruments sont également partagés avec d'autres Conventions pour être mis à la disposition des pays.¹¹

Actions prioritaires :

- Favoriser l'intégration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques sectorielles concernant l'environnement (SPANB), le climat (PNA), la santé, la nutrition et promouvoir l'harmonisation et la cohérence des cadres politiques et juridiques existants.
- Traduire les instruments adoptés aux niveaux global, régional ou national - les SPANB, plans d'actions, codes de conduite, contributions déterminées au niveau national, etc. - en termes adaptés aux différentes parties prenantes pour faciliter leur mise en œuvre
- Assurer une participation accrue des agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre de plans globaux en tant que partie prenante, et dans la définition des contributions nationales et leur mise en œuvre, notamment en soutenant le développement d'organisations et de coalitions d'agriculteurs capables de représenter les intérêts des agriculteurs auprès des décideurs politiques. Mettre en valeur les contributions des agriculteurs qui intègrent la biodiversité, notamment les petits exploitants, ainsi que les communautés locales et peuples autochtones.
- Encourager l'examen par les parties prenantes, particulièrement les producteurs, de la mise en œuvre des plans globaux et instruments.
- Renforcer le soutien politique et institutionnel dans la mise en œuvre pour ces mêmes acteurs.
- Améliorer la visibilité des programmes et des fonds qui découlent de ces plans globaux et instruments et faciliter l'accès à ces fonds par les parties prenantes notamment par une assistance technique pour l'élaboration de projets.

¹⁰ Cette section concerne les cibles CM 1, 2, 10, 14, 18.

¹¹ [https://www.fao.org/cgrfa/assessment/fr; Plans d'action mondiaux \(fao.org\) ; Codes, Normes et Directives \(fao.org\)](https://www.fao.org/cgrfa/assessment/fr; Plans d'action mondiaux (fao.org) ; Codes, Normes et Directives (fao.org))

- Porter une attention particulière aux actions coordonnées pour faire progresser les agendas des conventions liées à l'environnement et aux secteurs agricoles dans un contexte de sécurité alimentaire.

5. Politiques, instruments et programmes au sein des pays : Outils et solutions de mise en œuvre et d'intégration – actions coordonnées¹²

Les pays adoptent et développent des politiques, instruments et programmes qui leur sont propres afin de faciliter l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et contribuant à la résilience au changement climatique. Des politiques cohérentes et des actions coordonnées permettent également d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économique, sociale et environnementale.

Actions prioritaires :

- Favoriser une participation accrue des agriculteurs et de leurs associations dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de réglementations concernant les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.
- Promouvoir la simplification administrative.
- Promouvoir la planification spatiale respectueuse de la biodiversité, des terres, des sols et de l'eau.
- Faciliter la mise en œuvre des politiques existantes, renforcer la cohérence des politiques entre les secteurs et entre les niveaux national, régional ou global, prendre en compte les compromis et prioriser les politiques qui contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs.
- Promouvoir la collaboration et la coopération entre les différents acteurs, en particulier entre agriculteurs, scientifiques et décideurs, dans la mise en œuvre de politiques, instruments et programme.
- Renforcer les capacités au niveau de la gouvernance, des communications, de l'éducation, de la recherche et de la collecte de données.
- Favoriser l'émergence et la durabilité d'espaces, institutions, structures de gouvernance multisectorielle, de dialogue, de priorisation et de co-construction de solutions entre acteurs et entre générations, et y compris permettant de valoriser pleinement les perspectives et le rôle des femmes.

¹² Cette section concerne essentiellement la cible 14, qui intègre les préoccupations des autres cibles

- Utiliser les données locales et nationales pour favoriser la prise de décisions informées, la formulation des programmes et instruments, la recherche, l'innovation, les campagnes de communication, des programmes d'enseignement et les services techniques et de vulgarisation.
- Soutenir des modèles de régimes fonciers participatifs et novateurs pour favoriser l'accès aux et la protection des terres des agriculteurs. Développer des modèles intégrés avec une vision d'aménagement et de développement et d'occupation du territoire.
- Aligner et harmoniser les lois et réglementations diverses dans un même pays pour une diversité de territoires.
- Favoriser et soutenir les approches collectives au niveau des paysages et territoires
- Adopter des approches « Une seule santé » intégration santé humaine et environnement.

Mise en œuvre

Considérations pour la mise en œuvre de la feuille de route technique

Cette feuille est destinée à tous les acteurs des secteurs agricoles. Elle a pour objet de faciliter les collaborations et actions collectives à tous les niveaux, territoire, filière, local, national et global. Sa mise en œuvre sera renforcée par des ressources humaines et financières, des méthodes novatrices et organisationnelles, ainsi que le renforcement des capacités. Des données, de l'information et des connaissances devront être partagées avec les différents publics. Des changements au niveau de la gouvernance, des politiques et règlements seront également à prévoir. La recherche scientifique et les savoirs autochtones et traditionnels devront être mis à contribution de manière à créer des synergies en faveur de la biodiversité. Les enjeux de genre devront aussi être pris en compte. Tous processus mis en place devront être transparents, multidisciplinaires, multipartites, transversaux, inclusifs et participatifs.

Un aspect clé de la mise en œuvre de la feuille de route technique sera d'assurer une participation accrue des agriculteurs et de favoriser la participation des femmes, de la jeunesse, des Peuples Autochtones et des communautés locales dans l'élaboration d'approches innovantes et de développer un environnement favorable à la mise en œuvre des actions.

La mise en œuvre doit tenir compte des spécificités des sites et contextes, entre autres les contraintes financières, le profil des producteurs, le cadre réglementaire et s'assurer de l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Cette mise en œuvre doit également favoriser une adoption à long terme, et une pérennisation par une relève d'agriculteurs et de jeunes. Finalement, elle doit inclure des mesures de suivi avec des indicateurs qui sont significatifs et utiles aux agriculteurs et aux parties prenantes.